

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 13 avril 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Mercredi 20 avril 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 MARS 2011
- 2 - CONSEIL MUNICIPAL / INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
- 3 - FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2010
- 4 - FINANCES / COMPTES DE GESTION 2010
- 5 - FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2010
- 6 - FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2011
- 7 - FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2011
- 8 - LOCAUX JAMEYZIEU / ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX
- 9 - MARAIS DE LA LECHERE / TRAVAUX HYDRAULIQUES / ATTRIBUTION DU MARCHÉ
- 10 - MARAIS DE LA LECHERE / ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
- 11 - VOIE DE DELESTAGE ENTREE EST / AVENANT N° 2
- 12 - CARRELAGES ECOLE RENOIR 1^{ère} TRANCHE / TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
- 13 - CARRELAGES ECOLE RENOIR 2^{ème} TRANCHE / REALISATION TRANCHE CONDITIONNELLE
- 14 - CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ / SUBVENTION CGI / DOTATION TERRITORIALE 2012
- 15 - URBANISME / CESSION ET ECHANGE DE TERRAINS
- 16 - URBANISME / AUTORISATION POUR DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
- 17 - URBANISME / CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL (POUR PARTIE)
- 18 - CONSEIL MUNICIPAL / AVIS SUR DEMANDE SUPPLEMENTAIRE DE SALLE
- 19 - COMMISSIONS ET SYNDICATS
- 20 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille onze, le mercredi 20 avril, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. POMMET, CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES BRISSAUD, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MM. DURAND, DHONT, MLE GUIMARAES (☎ 19h31), MM. LARCHER, BARAT, DANDIS.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	M. PAVIET SALOMON
	MME ROUX	A	M. IMBERDISSE
	MME BRENIER	A	MME FERNANDEZ
	M. ABAD	A	M. SBAFFE
	MLE GUIMARAES	A	MME MARCHAND (☎ 19h31)
	MME ROSTAING	A	M. POMMET
	M. BELMELIANI	A	MME CHINCHOLE
	M. ALLAMANCHE	A	M. LARCHER

ABSENTE : MME PARDAL.

SECRETARE DE SEANCE : MME MARCHAND.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Personnel communal / Suppression et création de poste.

Votants : 26 Pour : 26

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2011.

Monsieur DANDIS fait remarquer que son intervention concernant le dossier « Roubichou » n'a pas été reprise au compte rendu. Monsieur le Maire lui précise que ce dossier étant en cours d'instruction auprès du Tribunal, il ne peut être divulgué.

Monsieur LARCHER fait une constatation identique en ce qui concerne l'intervention de Monsieur ALLAMANCHE qui avait demandé que les feux tricolores soient programmés en clignotant orange pendant la nuit. Le Maire rejette cette possibilité, car cela revient à la situation précédente en accélérant la vitesse.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 25 mars 2011 comme suit :

Votants : 26 Pour : 24 Abstentions : 02 (M. Larcher pouvoir de M. Allamanche)

- **2 – CONSEIL MUNICIPAL / INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que par lettre reçue en mairie le 26 janvier 2011, Madame Béatrice GAUTHIER a démissionné pour raisons personnelles de son poste de Conseillère municipale.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Locales, le suivant de liste en a été informé, à savoir Madame Sandrine PARDAL.

Sans réponse de sa part depuis le 26 janvier 2011, la Sous-préfecture nous a demandé d'installer officiellement Madame PARDAL en sa qualité de Conseillère municipale de Tignieu Jamezieu.

Le Conseil procède à cette installation et Monsieur le Maire se félicite que l'assemblée communale soit désormais au complet (27 membres).

- **3 – FINANCES / COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances présente les différents comptes administratifs 2010, dont chaque Conseiller municipal a été destinataire. Il rappelle que ces documents ont été étudiés par la Commission des Finances.

Compte Administratif 2010 / Commune / Section de Fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 3.614.989,36 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 011 / Charges à caractère général	980.974,05 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	1.820.957,92 €

Chapitre 65 / Autres charges de gestion courante	453.494,32 €
Chapitre 66 / Charges financières	97.486,62 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	207.898,00 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	54.178,45 €

Les recettes s'élèvent à 4.781.941,20 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits des services	353.095,55 €
Chapitre 72 / Travaux en régie	28.987,13 €
Chapitre 73 / Impôts et taxes	2.594.808,30 €
Chapitre 74 / Dotations et participations	1.503.353,14 €
Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	77.658,28 €
Chapitre 013 / Atténuation de charges	52.450,80 €
Chapitre 76 / Produits financiers	0 €
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	139.374,64 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	32.213,36 €

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.166.951,84 €. Ce montant paraît important à Monsieur LARCHER. Le Maire précise que le prélèvement n'est pas effectué conformément aux règles de la comptabilité publique. S'il était constaté un déficit en investissement, c'est l'affectation des résultats de cette somme ou d'une partie qui viendrait en recette d'investissement.

Compte Administratif 2010 / Commune / Section d'Investissement.

Les dépenses s'élèvent à 1.874.517,91 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	217.737,02 €
Travaux en régie (opération d'ordre)	28.987,13 €
Acquisitions foncières	2.252,38 €
Bâtiments communaux	112.161,14 €
Bâtiments scolaires	80.620,53 €
Equipements sportifs	68.824,56 €
Matériel	65.168,89 €
Voies et réseaux	770.955,15 €
Déficit antérieur reporté	527.811,11 €

Les recettes s'élèvent à 2.309.776,78 € et sont réparties comme suit :

Fonds de compensation TVA	364.825,60 €
Taxe Locale d'Équipement	430.971,00 €
Excédent de fonctionnement affecté	850.000,00 €
Subventions d'investissement	471.957,73 €
Emprunt	0 €
Plus value sur cession immobilisation	71.642,84 €
Terrains nus	12.844,00 €
Autres bâtiments publics	53.357,16 €
Amortissements	54.178,45 €

Il est constaté un excédent d'investissement d'un montant de 435.258,87 €

Monsieur LARCHER demande les raisons pour lesquelles l'excédent reporté en 2011 est aussi fort. Monsieur le Maire lui répond que cela provient du fait que certains montants de travaux effectués en fin d'année 2010 seront réglés sur l'exercice 2011.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Compte Administratif 2010 / Eau et Assainissement / Section d'Exploitation.

Les dépenses s'élèvent à 277.998,98 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 60 et 61 / Charges à caractère général	182.905,03 €
Chapitre 012 / Charges de personnel	53.739,30 €
Chapitre 66 / Charges financières	14.486,86 €
Chapitre 67 / Charges exceptionnelles	762,50 €
Chapitre 68 / Dotations aux amortissements	9.105,29 €
Chapitre 042 / Opérations d'ordre entre sections	17.000,00 €

Les recettes s'élèvent à 346.663,70 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 70 / Produits de gestion courante	306.019,25 €
Chapitre 77 / Produits exceptionnels	17.007,77 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	23.636,68 €

Il est constaté un excédent d'exploitation d'un montant de 68.664,72 €

Compte Administratif 2010 / Eau et Assainissement / Section d'Investissement.

Les dépenses s'élèvent à 108.487,91 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	8.923,40 €
Immobilisations corporelles	99.564,51 €

Les recettes s'élèvent à 391.856,04 € et sont réparties comme suit :

Excédent d'investissement reporté	260.943,45 €
Fonds de compensation TVA	4.807,30 €
Excédent de fonctionnement affecté	100.000,00 €
Amortissements	9.105,29 €
Opérations d'ordre entre sections	17.000,00 €

Il est constaté un excédent d'investissement d'un montant de 283.368,13 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Compte Administratif 2010 / Bâtiment Industriel / Section de Fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 20.131,75 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 66 / Charges financières	20.131,75 €
-----------------------------------	-------------

Les recettes s'élèvent à 75.318,88 € et sont réparties comme suit :

Chapitre 75 / Autres produits de gestion courante	67.867,20 €
Chapitre 002 / Reprise excédent antérieur	7.451,68 €

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 55.187,13 €

Compte Administratif 2010 / Bâtiment Industriel / Section d'Investissement.

Les dépenses s'élèvent à 17.250,19 € et sont réparties comme suit :

Remboursement d'emprunts (capital)	8.870,41 €
Déficit antérieur reporté	8.379,78 €

Les recettes s'élèvent à 40.000,00 € et sont réparties comme suit :

Excédent de fonctionnement affecté	40.000,00 €
------------------------------------	-------------

Il est constaté un excédent d'investissement d'un montant de 22.749,81 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote après que le Maire se soit retiré de la salle du Conseil.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

- **4 – FINANCES / COMPTES DE GESTION 2010**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances rappelle que la réglementation soumet pour chaque exercice l'approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal à l'assemblée délibérante.

Aucune anomalie n'a été relevée et les éléments correspondent à ceux des comptes administratifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les comptes de gestion 2010 du budget principal de la commune, du budget de l'Eau et de l'Assainissement et du budget du Bâtiment Industriel.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **5 – FINANCES / AFFECTATIONS DES RESULTATS 2010**

Budget Principal Commune.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2010 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget principal 2011 de la commune :

- Excédent de fonctionnement 2010	+ 1.166.951,84 €
- Excédent d'investissement 2010	+ 435.258,87 €
- Affectation du résultat 2010	0 €
- Excédent de fonctionnement 2010 reporté	+ 1.166.951,84 €
- Excédent d'investissement 2010 reporté	+ 435.258,87 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Budget Eau et Assainissement.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2010 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget Eau et Assainissement 2011 :

- Excédent d'exploitation 2010	+ 68.664,72 €
- Excédent d'investissement 2010	+ 283.368,13 €
- Affectation du résultat 2010	0 €
- Excédent d'exploitation 2010 reporté	+ 68.664,72 €
- Excédent d'investissement 2010 reporté	+ 283.368,13 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Budget Bâtiment Industriel.

Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil les affectations des différents résultats constatés à la fin de l'exercice 2010 et validés par le Trésorier de Crémieu.

Au vu de ces documents, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au sein du budget du Bâtiment Industriel :

- Excédent de fonctionnement 2010	+ 55.187,13 €
- Excédent d'investissement 2010	+ 22.749,81 €
- Affectation du résultat 2010	0 €
- Excédent de fonctionnement 2010 reporté	+ 55.187,13 €
- Excédent d'investissement 2010 reporté	+ 22.749,81 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

- **6 – FINANCES / CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2011**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances propose de maintenir en 2011, les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

Taxe d'habitation	8,75 %
Foncier bâti	14,14 %
Foncier non bâti	59,18 %.

Il rappelle que par suite de la mise en place de la réforme de la Taxe Professionnelle, celle-ci a été remplacée par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

Cette réforme a entraîné un transfert de certaines recettes départementales sur les budgets des Collectivités Locales (ainsi que certaines charges). De ce fait, les taux des trois taxes locales précitées ont été majorés, de façon à permettre aux communes d'inscrire dans leurs budgets les nouvelles recettes en résultant.

Monsieur SBAFFE précise que ces majorations de taux ne s'appliqueront pas aux particuliers qui conserveront les mêmes taux qu'en 2010.

Pour 2011, le Conseil est appelé à fixer les taux suivants :

☞ Taxe d'habitation	16,39 %
☞ Foncier bâti	14,14 %
☞ Foncier non bâti	62,05 %

Pour information, le taux CFE est égal à 21,85%.

Monsieur LARCHER demande si les habitants de la commune seront informés de ce calcul. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, sachant qu'une note d'information devrait être établie par les services de l'Etat et remise avec les feuilles d'impôts locaux.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **7 – FINANCES / BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Budget Principal Commune.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget principal 2011 de la commune qui s'établit à hauteur de 6.642.589 € pour le fonctionnement et 4.379.464 € pour l'investissement.

Monsieur MICHALLET fait remarquer que la dépense de fonctionnement concernant l'aide sociale au département est désormais terminée. Cependant, cette baisse des dépenses a été compensée par la cotisation versée au Service Départemental d'Incendie qui a quant à elle augmenté.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre transmise par Messieurs BARAT et DANDIS, proposant une liste de travaux d'investissement concernant uniquement de la Voirie. Cette liste a été chiffrée par la Direction des Services Techniques et le coût des travaux s'élève à environ 3.500.000 €

Par ailleurs, ces travaux ne concernent que la voirie et rien n'est prévu dans les domaines économiques, commerciaux, scolaires, sociaux ou culturels. Ce constat amène Monsieur le Maire à rappeler toute la difficulté d'établir un budget permettant d'inscrire des réalisations selon les besoins ressentis, en fonction des recettes dégagées et prenant en compte tous les domaines des services gérés par la commune.

« Ce n'est pas si simple ; il faut chiffrer les propositions et faire selon ses moyens » renchérit Monsieur le Maire.

Messieurs DANDIS puis BARAT interviennent pour préciser que cette liste a été établie pour les années à venir et qu'elle contient des propositions et non pas des travaux à réaliser en totalité.

Monsieur POMMET en sa qualité d'Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux intervient pour préciser que certains des travaux listés sont actuellement en cours. Monsieur BARAT étant membre de la Commission Voirie est informé des projets lancés sur la commune.

Monsieur le Maire clôt le débat en rappelant que des priorités sont proposées par la Commission des Finances. Il faut savoir patienter et « il est toujours préférable de faire du définitif plutôt que du provisoire ».

Il précise que ce budget est préparé sans avoir recours à l'emprunt.

Aucune autre remarque particulière n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Budget Eau et Assainissement.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget primitif 2011 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit à hauteur de 408.600 € pour l'exploitation et 518.200 € pour l'investissement.

Les principaux programmes d'investissements font l'objet d'une présentation détaillée par Monsieur le Maire et Monsieur SBAFFE. Ils concernent notamment des travaux rue de la Bourbre (150.000 €), impasse des Saules (15.000 €), chemin de la Fontaine (15.000 €) et chemin des Marais (8.800 €).

Les dépenses déjà engagées (solde des créations de réseaux sur l'Ermitte Sud, sur le Revorchat et sur le quartier de Passieu-Barens) représentent 320.000 €

Monsieur le Maire précise que ce budget est préparé sans avoir recours à l'emprunt.

Aucune remarque particulière n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Budget Bâtiment Industriel.

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances expose point par point les propositions arrêtées pour les deux sections du budget primitif 2011 du Bâtiment Industriel qui s'établit à hauteur de 122.100 € pour le fonctionnement et 105.100 € pour l'investissement.

Monsieur le Maire précise que ce budget a désormais dégagé un excédent de fonctionnement qui doit être intégré dans le budget principal de la commune. Cette procédure est en cours de validation par les services de la Trésorerie.

Aucune remarque particulière n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 04 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche, Mrs Barat et Dandis).

Monsieur le Maire, puis Monsieur SBAFFE tiennent à remercier les membres de la Commission des Finances pour le travail effectué et associe à ces remerciements, les services administratifs, comptables et techniques qui ont préparés ces budgets.

8 – LOCAUX JAMEYZIEU / ATTRIBUTION DU MARCHE SUITE APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil les décisions prises par la Commission d'appel d'offres en date des 31 mars et 4 avril 2011, relatives à l'attribution du marché de travaux concernant la rénovation et l'extension des locaux associatifs de Jamezyieu pour les lots déclarés infructueux lors du précédent appel d'offres.

Un nouvel appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 31 mars 2011 à 12 heures.

La Commission s'est réunie ce même jour et a ouvert les plis reçus.

Ceux-ci ont été vérifiés et la Commission s'est de nouveau réunie le 4 avril 2011 pour attribuer le marché comme suit :

Il est ainsi proposé au Conseil d'acquérir la parcelle AD n° 166, d'une superficie de 3.502 m².

Le service des Domaines a fixé à 2.100 € la valeur de ce terrain. Madame MARCHAND propose au Conseil de céder cette parcelle pour un montant de 3.502 €, compte tenu de sa position stratégique pour la pose du futur cheminement piéton.

Monsieur LARCHER s'interroge sur le fait que les autres acquisitions réalisées à ce jour sur le marais ont été signées au prix défini par les Domaines et non pas celle-ci. Monsieur le Maire lui précise que l'emplacement particulièrement vital de cette parcelle pour la mise en place du sentier de randonnée a conduit à une légère augmentation du prix d'acquisition pour aboutir à un accord ; ce dernier permettant d'effectuer les travaux prévus en 2011.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **11 – VOIE DE DELESTAGE ENTREE EST / AVENANT N° 2**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux rappelle au Conseil que le marché de travaux concernant la création d'une voie de délestage à l'entrée Est de la commune a été attribué à l'entreprise PERRIER CTPG pour un montant total de 2.289.225,61 € TTC.

Un premier avenant a été accepté par délibération du 19 novembre 2010 pour un montant de 120.138,55 € TTC.

Le 12 avril 2011, la Commission d'appel d'offres a statué favorablement sur une proposition d'avenant n° 2 concernant la réalisation d'un réseau d'eaux usées sur le chemin de Pan Perdu, pour un montant de 41.637,20 € TTC venant se raccorder au réseau existant.

Le nouveau montant du marché sera de 2.451.001,37 € TTC. Monsieur POMMET précise que la solution prévue au marché consistait à se raccorder pour partie sur la zone d'activités, puis sur le réseau existant chemin de Pan Perdu, ce qui compliquait les travaux.

L'avenant propose de se raccorder directement à la canalisation de Pan Perdu, mais pour cela il faut créer un réseau venant s'y brancher.

Monsieur LARCHER se fait préciser l'emplacement de ce réseau par rapport à la voie en cours de réalisation. Monsieur le Maire rappelle que cette solution est la plus simple au vu de la configuration du site et des anciens réseaux actuellement en fonctionnement.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 02 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche).

- **12 – CARRELAGES ECOLE RENOIR 1^{ère} TRANCHE / TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires rappelle au Conseil que par délibération du 19 novembre 2010, l'entreprise PULCINI s'était vu attribuer le marché de travaux concernant la pose de carrelages à l'école Renoir (1^{ère} tranche).

Le montant initial du marché était de 12.429,01 €TTC. Un avenant n° 1 a été signé pour un montant de 3.837,96 €TTC pour les sanitaires du rez de chaussée.

Une proposition de travaux supplémentaires a été présentée à la Commission d'appel d'offres le 31 mars 2011, en vue de la réalisation en urgence de travaux dans les sanitaires du 1^{er} étage, compte tenu de leur état (forte dégradation).

Ces travaux ont été acceptés par la Commission pour un montant de 2.114,83 €TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **13 – CARRELAGES ECOLE RENOIR 2^{ème} TRANCHE / REALISATION TRANCHE CONDITIONNELLE**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires rappelle au Conseil que par délibération du 19 novembre 2010, l'entreprise PULCINI s'était vu attribuer le marché de travaux concernant la pose de carrelages à l'école Renoir (1^{ère} tranche).

Le Conseil a ensuite attribué à l'entreprise IB ISERE, la 2^{ème} tranche de travaux dont le montant est de 17.000 €TTC. Celle-ci sera réalisée en 2011 et concerne des travaux fermes.

Monsieur IMBERDISSE propose au Conseil d'inscrire au titre de l'année 2012, une tranche conditionnelle de travaux pour un montant identique, à savoir 17.000 €TTC.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **14 – CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE / SUBVENTION CGI / DOTATION TERRITORIALE 2012**

Monsieur le Maire informe le Conseil du lancement du projet de réalisation d'un nouveau gymnase, compte tenu des effectifs en hausse du collège Philippe Cousteau et du besoin de salles de sports supplémentaires pour dispenser les cours d'éducation physique et sportive, mais également répondre aux besoins en augmentation des associations de la commune.

Le budget primitif 2011 a ainsi prévu de financer les premières études de ce bâtiment qui devrait ouvrir le 1^{er} septembre 2013. D'une superficie de 1.500 m², la construction devra respecter les règles d'éco-conditionnalité mises en place par le Conseil Général de l'Isère. Le coût estimatif de ce projet est de 1.600.000 €hors taxes.

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Territoire du Haut Rhône Dauphinois, au titre de la dotation 2012 et ce, avant le 31 août 2011. Le Conseil Général pourra ainsi planifier la subvention totale sur les années 2012 et 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **15 – URBANISME / CESSION ET ECHANGE DE TERRAINS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située pour partie dans l'emprise de la ZAC de la Brosse Sud. Ce terrain supporte l'emplacement réservé n° 14, destiné à la réalisation de la future gare routière de la ligne T3.

Cadastrée AS n° 239, cette parcelle a une superficie totale de 33.509 m², dont il est proposé au Conseil de céder une partie (environ 14.000 m²) à un propriétaire privé, sans toucher à l'emplacement réservé n° 14.

En échange, ce dernier céderai à la commune les parcelles de terrain cadastrées AC n° 12 (3.438 m²), AC n° 14 (6.033 m²), AC n° 152 (1.550 m²), AD n° 32 (2.101 m²), AH n° 7 (9.511 m²) et AD n° 26 (9.633 m²), soit une superficie totale de 32.266 m².

Monsieur LARCHER s'interroge sur l'opportunité de céder du terrain en contrepartie de parcelles disséminées sur l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire lui répond que ces parcelles sont intéressantes de part leur situation, au regard du développement de projets futurs pour la commune.

Monsieur LARCHER demande si la partie de la parcelle AS n° 239 restant propriété de la commune sera suffisante pour l'implantation de la future gare T3. Monsieur le Maire lui précise qu'il restera environ 25.000 m² pour installer une zone de stationnement près d'un futur arrêt de la ligne de tramway T3.

Par ailleurs, ce terrain étant situé dans la ZAC de la Brosse Sud, cette cession permet de renforcer la maîtrise du développement futur de ce secteur, à savoir la création d'un éco-quartier.

Monsieur BARAT demande si la commune ne se pénalisera pas en vendant ce terrain, dans l'éventualité de la réalisation d'un équipement sportif sur celui-ci. Monsieur le Maire lui précise que cet équipement ne se fera pas sur ces terrains, car cela impliquerait de faire traverser la route départementale par les élèves, ce qui serait dangereux. Le gymnase évoqué auparavant prend toute sa place sur le site en liaison directe avec le collège, sans traversée de route.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 22 Contre : 02 (Mr Larcher pouvoir de Mr Allamanche)
Abstentions : 02 (Mrs Barat et Dandis).

- **16 – URBANISME / AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil pour que soit déposé un permis de construire sur la parcelle de terrain cadastrée AB n° 106, classée en zone 1AU_i du Plan Local d'Urbanisme.

Il précise que ce terrain nu est situé dans la zone d'activités des Quatre Buissons Est et fera l'objet d'un aménagement industriel par une entreprise actuellement située dans la zone commerciale du Bochet.

Ce permis de construire permettra à une entreprise actuellement installée dans d'anciens locaux derrière LIDL de s'implanter dans la zone d'activités.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **17 – URBANISME / CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil de céder une partie de la parcelle cadastrée AB n° 106 située dans la zone des Quatre Buissons Est, à une entreprise locale actuellement implantée dans la zone du Bochet. L'autorisation approuvée précédemment concerne cette entreprise.

La cession porterait sur une partie de cette parcelle, soit environ 6.000 m² sachant que la superficie totale est de 17.272 m².

La partie restante est actuellement louée à l'entreprise JB TERRASSEMENT (délibération du 28 janvier 2011).

La cession se fera sur la base du prix fixé par le service des Domaines.

Monsieur LARCHER pense qu'il est peut être dangereux de vendre un terrain avant que l'aménagement de la zone d'activités ne soit terminé. Monsieur le Maire lui répond que ces aménagements sont en cours de réalisation et que l'ensemble des réseaux peuvent être amenés depuis la zone d'activités des Quatre Buissons Ouest.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **18 – CONSEIL MUNICIPAL / AVIS SUR DEMANDE SUPPLEMENTAIRE DE SALLE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande formulée par le Comité des Fêtes, sollicitant la location de la salle Laurencin pour une conférence sur l'imagerie médicale, programmée le 16 juin 2011.

Monsieur DANDIS précise que cette réunion fait partie d'un cycle organisé sur plusieurs années et qu'en aucun cas cette démarche ne procède de la volonté de se substituer à la Commission Culturelle.

Conformément aux règles établies, les associations de Tignieu Jameyzieu disposent de deux locations annuelles gratuites et doivent obtenir l'avis du Conseil pour toute demande supplémentaire.

Messieurs BARAT et DANDIS informent l'assemblée qu'ils s'abstiendront, compte tenu de leur implication dans cette association.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 23 Contre : 01 (Mme Garofalo)
Abstentions : 02 (Mrs Barat et Dandis).

- **19 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 mars 2011 par laquelle un poste de Directeur Territorial avait été créé.

Par courrier du 14 avril dernier, la Sous-préfecture nous a demandé de retirer cette décision au motif que ce poste ne peut être créé que pour les Directeurs Généraux des Services exerçant au sein d'une collectivité de plus de 10.000 habitants (information que nous n'avions pas).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

PETITE ENFANCE (Francette FERNANDEZ) :

☞ Réunion du Comité de Pilotage du Relais Assistantes Maternelles le 14 avril dernier. A ce jour 84 Assistantes Maternelles sont en activité sur la commune.

Très gros travail effectué par la Directrice (Véronique DESSALLES-BRAILLON). Le Conseil lui présente ses félicitations.

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE) :

☞ Un après-midi récréatif a été organisé par l'A.D.P.A. au préau Matisse (théâtre et magie au programme).

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Le balayage des voiries est en cours de réalisation.

☞ Le nouveau tracteur doit être prochainement livré aux Services Techniques.

☞ Il est constaté un affichage sur les poteaux électriques, ce qui est interdit. Un rappel sera fait sur le prochain TJ INFO.

☞ Trois lampadaires ont été endommagés suite à des accidents. Un seul auteur a pu être identifié.

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

☞ La semaine du Développement Durable s'est déroulée avec la tenue d'une conférence et l'échange de plantes pour jardins.

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SYNDICAT DES MARAIS (André PAVIET SALOMON) :

☞ Vote des budgets 2011.

☞ Un regroupement des différents « petits » syndicats est en cours de réalisation. Cette démarche s'inscrit dans la mise en place de l'intercommunalité et devra être achevée en 2012.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Dispositif de Réussite Educative.

Une réunion se tiendra le 21 avril pour le règlement intérieur du GIP, la création de postes (Directrice et Coordinatrice), le vote du budget prévisionnel 2011 et l'adoption du projet DRE.

Monsieur le Maire rappelle que le Président du GIP nous a interdit de s'adresser directement à la Coordonnatrice (!).

☞ Mission Locale Nord Isère.

Suite à une réunion avec le Sous-préfet, il a été décidé qu'un lieu d'accueil pourrait être ouvert sur Crémieu (fermeture de celui de Chavanoz). Des permanences seront installées à Tignieu Jamezyieu, Pont de Chérury et Chavanoz (seules communes qui participent financièrement).

☞ Remerciements.

Monsieur et Madame FEMELAND remercie le Conseil pour l'annulation de leurs taxes d'urbanisme, suite à la reconstruction de leur maison qui avait été détruite en 2010 par un incendie.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture au Conseil de la lettre d'un jeune enfant qui a cassé une vitre à l'école Dufy et qui s'en excuse. C'est un geste courageux et peu courant, car cet enfant est venu en mairie pour rencontrer le Maire et lui remettre sa lettre.

FIN DES DEBATS : 21 heures 42.